

CONSEIL MUNICIPAL DE TAUVES
SEANCE DU 8 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le samedi 8 juillet à 10h, le Conseil Municipal de TAUVES, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SERRE Christophe, Maire.

Présents : SERRE Christophe, VERGNOL Christophe, DAUPHIN Bernard, GREGOIRE Bernard, BOYER MUNOZ Dominique, FALGOUX Jean-Louis, BONHOMME Didier, MANY Maxime, BALLET Catherine, BERTRAND Régis

Excusés :

VERGNOL Christophe, pouvoir à Bernard GREGOIRE (jusqu'à son arrivée à 10h45)
GIAT Laurent pouvoir à BONHOMME Didier
BOYER Marie-Noëlle pouvoir à SERRE Christophe
SERRE Léa pouvoir à FALGOUX Jean-Louis
GAY Fabrice, pouvoir à BERTRAND Régis
ESPINOUBE Sandrine, pouvoir à BALLET Catherine

Secrétaire de séance : FALGOUX Jean-Louis

Date de convocation : 4 juillet 2023

Approbation du PV de la réunion du 9 juin 2023

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 est adopté.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Demande de subvention au Département, Pont de la Garde
- Contrat vacataire musique
- Convention mise à disposition des sous-sols du vestiaire au camping

Le Conseil Municipal donne son accord pour ces compléments à l'ordre du jour.

Informations du Maire

Monsieur le Maire donne des informations de décisions prises dans le cadre de ses délégations ou en application de délibérations antérieures :

- Achat de matériel : 54 chaises extérieures pour 2 184,95€ TTC
- Signature de la vente d'un terrain au lotissement les Côtes II (M. SOLDAN)
- Signature du compromis de vente d'un terrain chemin des Dièses (M. Mme LEBRETON)
- Jugement des contentieux de la protection pour un locataire reporté au 21 septembre 2023 et, pour un autre locataire, le jugement sera rendu le 20 juillet 2023
Jean-Louis FALGOUX suggère de se renseigner auprès de l'assurance pour une couverture de la Commune en cas de non-paiement des loyers par les locataires
- Commission du surendettement, décision d'annulation de la dette pour un montant de 17 327,22€ budget principal et 431,70€ budget assainissement
- Vente du camping signée le 6 juillet
- Accord de subvention pour le terrain de tennis de la Région : 12 610€ (projet 2024)
- Dégazage des cuves à fuel de l'ex EHPAD : 780€ HT

1/ Ressources humaines (créations et suppressions)

1.1 – Création d'un CDD à temps complet

Monsieur le Maire propose de créer un CDD à temps complet d'une durée d'un an, à compter du 9 juillet 2023 pour le service cantine scolaire, pour la surveillance à l'école pendant les temps non scolaires (avant et après cantine, ménage, etc...) ainsi que pour les heures de ménage à effectuer dans les bâtiments communaux ou encore des travaux ponctuels sur l'espace public (fleurissement, arrosage...).

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'indice brut en référence du cadre d'emploi des adjoints techniques.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

-autorise le Maire à créer un poste d'Adjoint Technique à temps complet du 9 juillet 2023 au 8 juillet 2024 ;

-autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant ;

-charge le Maire des démarches nécessaires.

1.2 – Création d'un CDD – aide à la cantine

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'en raison des besoins au niveau de la cantine scolaire de l'école, il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à cet emploi.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au Tableau des Emplois

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024	1	Adjoint technique	Cantine scolaire	1h par jour sur 4 jours de cantine soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis durant les périodes scolaires

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au cadre d'emplois des adjoints techniques.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

-accepte les propositions ci-dessus ;

-charge le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, signer le contrat et les éventuels avenants ;

-disant que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

1.3 – Contrat vacataire musique

Comme chaque année il est proposé de renouveler le contrat d'un professeur de musique qui assurera les cours collectifs.

Monsieur le Maire propose de renouveler, dans les mêmes conditions que l'année écoulée, le contrat d'un professeur de musique vacataire, pour assurer les cours à l'atelier musical de Tauves, à partir de la date de reprise des cours (stipulée dans le contrat) qui seront assurés les samedis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

-donne son accord ;

-fixe ses vacations à 86€ brut par séance ;

-autorise le Maire à signer le contrat d'engagement à durée déterminée ;
-demande à l'association « atelier musical de Tauves », la prise en charge des éventuels frais de déplacement et autres frais annexes.

Une séance de découverte pourrait être proposée à l'école en septembre, cette idée va être soumise à la Présidente de l'Atelier Musical

Ensuite, Monsieur le Maire précise que les décisions suivantes visent à :

- passer de 28h à 35h pour les secrétaires de Mairie ;
- pérenniser les 3 postes au service technique et ménage.

1.4 – Création de 3 postes agent technique

Vu le code général de la fonction publique ;

Considérant qu'aux termes de l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

Considérant qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer des emplois permanents à temps complet.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 10 juillet 2023

Nombre d'emploi	Cadre	Grade	Temps de travail Hebdomadaire
3	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	35h

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;**
- charge le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;**
- dise que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.**

1.5 – Suppression de 3 postes d'Adjoint Technique Principal après avis du CST

Monsieur le Maire précise que le dossier de suppression de ces 3 postes sera soumis à l'avis du CST (comité social territorial) en date du 12 septembre 2023. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du CST. Une délibération de suppression de poste devra ensuite être prise par le Conseil Municipal.

1.6 – Postes des Adjoints Administratifs

Monsieur le Maire précise que le dossier de suppression des postes d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à 28h et adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 28h avec ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à 35h et adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 35h sera soumis également à l'avis de CST du 12 septembre 2023. Dès retour, une délibération de suppression et d'ouverture de poste sera ensuite à prendre.

Monsieur le Maire précise également qu'à la suite de ces prochaines délibérations, le tableau des effectifs sera mis à jour.

Arrivée de Léa SERRE à 10h30

2/ Finances

2.1 – Budget principal – Décisions modificatives n°2

Sur proposition du Maire et afin de réajuster les inscriptions budgétaires, Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2 exposée ci-dessous :

Monsieur le Maire indique que 108 196€ de subventions peuvent être inscrites en recettes d'investissements.

Investissement : équilibrée à + 86 438€

Inscription de recettes liées à des notifications de subventions

Recettes :

1323 opération 158 : + 41 013€ (FIC voirie)

1323 opération 158 : + 13 035€ (FIC les Sagnes)

1323 opération 198 : + 11 990€ (FIC Médiathèque)

13461 opération 158 : + 30 000€ (DETR voirie)

13461 opération 194 : + 12 158€ (DETR Presbytère)

Chapitre 16 : - 21 758€

En dépenses, ajustement des crédits sur la signalisation et inscription de l'opération voirie les Sagnes qui pourra être engagée après accord de la DRAT et selon la trésorerie de la Commune fin 2023.

Dépenses :

2152 opération 177 : + 9 000€

231 opération 158 : + 77 438€

Arrivée de Christophe VERGNOL et départ de Léa SERRE à 10h45

2.2 – Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la trésorerie d'Issoire a transmis deux listes de recettes non recouvrées pour décision d'admission en non-valeur.

Budget principal	En €
T 367 2011	102.40
T 80 2012	97.61
T 211 2012	95.34
T 275 2013	106.26
T 569 2011	122.58
T 657 2012	127.05
T 85 2013	92.40
T 231 2006	211.21
T 46 2011	78.08
T 468 2012	11.39
TOTAL	1 044,32
Budget assainissement	
T 92 2018	30
T 91 2018	30
T 245 2016	6.48

T 245 2018	30
T R 8 170 2014	14.49
T 255 2017	30
T 178 2015	20.92
T R 3 174 2012	17
T R 3 174 2012	11
T R 6 166 2013	37.74
T R 6 166 2013	24.98
T R 8 170 2014	21.42
T 178 2015	30.26
T 245 2016	13.50
T 255 2017	2.94
T 255 2017	6
TOTAL	326.73

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

-décide d'admettre en non-valeur les créances communales dont le détail figure ci-dessus ;

-inscrit les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, au chapitre 65 et article prévu à cet effet.

2.3 – Budget annexe Parc d'Activités la Croix Haute – Vote du budget

Le budget est préparé sur la base de devis reçus pour l'aménagement du site et après consultation du Conseiller aux Décideurs Locaux.

Section de fonctionnement

Dépenses : 170 717€ HT

Chapitre 11 : travaux voirie, VRD : 105 000€ (voirie, eau, électricité, téléphone)

Chapitre 11 : valeur des terrains : 54 717€

Chapitre 11 : Etude de sol, honoraires et autres : 11 000€

Recettes : 170 717€

Chapitre 042 : 170 717€

Section d'investissement

Dépenses - Chapitre 040 : 170 717€

Recettes - Chapitre 16 : 170 717€

Les parcelles ZH12 et ZH13 ont une superficie totale de 18 526m², déduction de 287 m² (correspondant à l'élargissement de 1,50m le long de la voirie) soit 18 239m² pouvant être commercialisés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget annexe parc d'activités la Croix Haute 2023

2.4 – Prix de vente parc d'activités le Croix Haute

Monsieur le Maire précise qu'il faut valider le prix de vente au m². Suite à la présentation des dépenses prévisionnelles et au vote du budget, il est proposé comme prix de vente : 11€ le m² HT équivalent au prix de revient avec une petite marge.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

-décide de mettre en vente à 11€ HT le m² ;

-charge le Maire des démarches nécessaires ;

-autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant dont les actes de vente

2.5 – Subventions aux associations 2023 – 2^{ème} série

Suite aux derniers dossiers reçus, il est proposé :

- Association des parents d'Elèves : 2 500€
- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 3 000€
- Comité des fêtes : 1 500€

Ceci représente un total 7 000€.

Monsieur le Maire précise qu'une rencontre a eu lieu avec l'APE a permis de préciser que la Commune prend en charge un certain nombre de dépenses liées à l'animation et au projet d'école et notamment :

Facture de transport vers le centre d'enfouissement de St Sauves impayée en 2022 car non transmise par l'APE : 230€

Mise à disposition des jeux et du personnel communal pour la semaine Kizou (Noël 2022), frais de logistique pris en charge par l'association les Jeunes Pouces : 552€

Frais de déplacement (Kizou) pour la Kids Party du 24 juin : 240€

Fresque de Valérie BRUNEL : 1 500€

Achat de matériel pour l'APE : 454,50€ (armoire)

Soit un total de 2 976,50€.

Ceci en plus des frais de fonctionnement de l'école

D'une manière générale, comme l'avait suggéré Christophe VERGNOL, il est intéressant en plus de la subvention de comptabiliser ce que la Commune prend en charge directement.

Monsieur le Maire soumet cette liste de subventions 2023 au vote.

Bernard DAUPHIN, Président du comité des fêtes ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité (14 votants) les subventions 2023 exposées ci-dessus et charge le Maire de l'application de cette décision.

2.6 – Demande de subvention – Pont de la Garde

Monsieur le Maire précise qu'une estimation des travaux du Pont de la Garde par la DRAT s'affine à environ 55 000€ HT. Les orages du printemps ont considérablement continué à abimer cet édifice et n'ont pas arrangé son état général.

Monsieur le Maire propose qu'une demande de subvention exceptionnelle soit envoyée au Conseil Départemental, dans le cadre des fonds d'urgence aux Communes au taux de 50%.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide et charge le Maire d'envoyer un dossier de subvention exceptionnelle au Département ;**
- autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

2.7 – Adressage

Après négociation auprès des 2 entreprises, il est retenu l'entreprise Signaux Girod pour un montant de 12 300€ HT avec des plaques en acier émaillé plus résistante dans le temps. Le Conseil Municipal en prend acte. Cette opération sera financée sans subvention.

3/ Maison de Santé Pluridisciplinaire

3.1 – Points sur les travaux

Christophe VERGNOL informe le Conseil de l'état d'avancement des travaux. Les sols doivent être posés la semaine prochaine. De l'eau était remonté au rez de chaussée, suite à des recherches, une évacuation a été débouchée.

3.2 – Avenant(s)

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas d'avenants à valider pour l'instant mais 3 devis, correspondants à des travaux supplémentaires, sont à valider. La régularisation par avenant sera faite dans un futur proche pour intégrer également les travaux en moins.

Gouny TMB - lot n°9 : blocs portes supplémentaires : 2 156€ HT

SARL BESSE – Lot n°6 : remplacement d'un panneau PVC : 289,60€ HT

Cartech – lot n° 10 : remplacement de tampons sur réseaux et finition de l'édicule sous la vitrine : 1 117€ HT

3.3 – Points financier

Monsieur le Maire présente un point financier au 30 juin 2023 :

Dépenses réalisées :

-en 2021 : 33 570,60€ TTC

-en 2022 : 168 673,84€ TTC

-en 2023 : 825 037,76€ TTC

Recettes perçues :

DETR et DSIL : 178 559€

Région : 180 000€

3.4 – Informations

Le projet de bail a été envoyé aux professionnels de santé avec un retour d'AESIO précisant qu'une clarification est à apporter dans le bail par rapport à l'assurance des biens.

L'appel à candidature de l'ARS pour la reprise des ambulances est clos au 6 juillet. Pour l'instant, 3 personnes ou entreprises se sont fait connaître auprès du Maire. Un soutien a été apporté à ces 3 dossiers.

4/ Ecole

4.1 – Informations suite au conseil d'école du 22 juin

Suite au dernier conseil d'école, certains points ont été soulignés :

-cantine : problème de gestion du temps passé à table et commission sur les menus avec le prestataire de service à venir ;

-garderie : demande d'inscription selon un planning hebdomadaire avec sanction en cas de non inscription et en cas de retard (abus) ;

-travaux : remerciement aux services techniques, demande de repeindre le couloir et du marquage d'une place handicapé ;

-sortie et projets pédagogiques : prévision d'une classe de mer en mai 2024 du CP au CM2 ; spectacle de fin d'année le 23 juin dernier ; intervention de la plasticienne Valérie BRUNEL pour la fresque du préau ; 8 séances de piscine organisées pour les 2 classes du primaire ; intervention de l'animateur sportif de la Communauté de

Communes ; défilé du carnaval le jeudi 1^{er} juin pour les maternelles avec les enfants de la halte-garderie ; sortie scolaire au château de Murol le 12 juin ; sortie inter-sports pour les 2 classes du primaire le 12 mai ; rencontre English Day le 27 avril pour les 2 classes du primaire ; sortie exposition Maison Garenne pour les maternelles le 12 mai : permis piétons pour les CP CE1 et CE2 avec deux interventions de la Gendarmerie.

Toutes les classes ont participé au projet éducation au développement durable sur l'école et à l'action citoyenne pour la collecte des bouchons en plastique et des cartouches d'encre.

-sécurité hygiène : un exercice d'évacuation d'incendie et un exercice de mise en sûreté risque attentat a eu lieu en mai 2023.

Messieurs les Maires d'Avèze et de Singles aimeraient participer au Conseil d'Ecole. Le Maire va relayer la demande à la Directrice.

4.2 – Prévisions rentrée scolaire 2023-2024

Monsieur le Maire présente la prévision d'effectif pour la prochaine rentrée transmise par la Directrice de l'école de 59 élèves :

-Maternelle : 1 TPS, 6PS, 3MS, 9GS : 19 élèves

-6CP, 7CE1 et 7CE2 : 20 élèves

-12 CM1, 8 CM2 : 20 élèves

4.3 – Tarifs cantine et garderie pour l'année 2023-2024

Le Maire propose de maintenir la gratuité de la garderie périscolaire et indique qu'il y a lieu de fixer les tarifs des repas de la cantine pour l'année scolaire 2023-2024.

Il propose une augmentation de 10 centimes par repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-fixe comme suit, les prix unitaires des repas pour l'année scolaire 2023/2024.

A partir de la rentrée prochaine, une augmentation de 0,10€ sera appliquée.

Pour les élèves scolarisés :

- **3,50 € le repas pour les demi-pensionnaires inscrits.**

La facturation, pour les DP, s'effectuera au 30 novembre inclus, au 31 mars inclus et à la sortie des classes en juillet suivant le calendrier diffusé par l'Inspection Académique du Puy-de-Dôme.

- **4,70€ le repas pour un élève**

La facturation des repas occasionnels s'effectuera à chaque période de vacances scolaires (minimum de 15€ de facturation). Si à la sortie des classes, en juillet 2024, le minimum de 15€ de facturation n'est pas atteint sur l'année scolaire, la Commune émettra une dernière facture de régularisation pour l'année scolaire complète.

Pour les adultes (enseignants, intervenants extérieurs ponctuels et personnel municipal) :

- **6,30€ le repas pour le personnel et les enseignants**

-décide qu'une réduction de facture sera effectuée en cas d'absence de 7 jours calendaires ou plus consécutifs justifiée par un certificat médical.

Une réflexion sur les tarifs différenciés va être entreprise.

4.4 – Règlements cantine et garderie 2023-2024

Monsieur le Maire propose de rajouter 3 points au règlement de la garderie sur avis de Mme Catherine PLANE, agent s'occupant de la garderie périscolaire :

-Les parents doivent laisser les enfants à la personne responsable de la garderie (ne pas les laisser seuls dans la cour) et les reprendre qu'en présence de la personne responsable ;

-Les enfants peuvent avoir un goûter pour la garderie du soir fourni par les parents et sous leur responsabilité ;

-L'inscription à la garderie est obligatoire en Mairie en début d'année scolaire et les horaires de présence devront être confirmés toutes les semaines avec les dates et heures de présence. Un planning d'inscription hebdomadaire sera fourni chaque lundi dans le cahier de liaison et devra être rendu par le même biais chaque vendredi pour la semaine suivante. En cas de non inscription, un montant de 10€ par semaine sera facturée.

Bien évidemment, en cas d'urgence et exceptionnellement, la garderie peut accueillir un enfant en prévenant le plus tôt possible l'école au 04 73 21 16 23.

Monsieur le Maire précise que ce dernier point est ajouté en raison d'abus de certaines familles. Les enfants sont sous la responsabilité du personnel municipal donc de la Mairie. Chaque semaine, la responsable de la garderie fera remonter les informations en cas d'abus.

Le règlement de la cantine sera mis à jour avec les tarifs décidés précédemment.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

-accepte cette proposition de points à ajouter au règlement de la garderie ;

-charge le Maire à signer tous les documents s'y rapportant ;

-autorise le Maire à facturer le montant de 10€ par semaine en cas de présence sans inscription au préalable.

4.5 – Transport scolaire

Le Conseil Départemental du Puy de Dôme poursuit son action en faveur des familles, il rembourse la participation familiale à partir du 3^{ème} enfant transporté. Des familles ciblées par rapport à l'école primaire de Tauves ont déjà reçu un courrier de la Mairie et le formulaire est également disponible sur le site internet de la Commune.

Les 3 dossiers refusés l'année dernière (pour lesquels Monsieur le Maire est intervenu à plusieurs reprises et a fait plusieurs relances) ainsi qu'une autre demande de création à Longessagne vont être déposés au Conseil Régional. Monsieur le Maire va envoyer un courrier à la Région en précisant, que suite à l'annonce du Président du Conseil Régional, les élèves de certains départements dont le Puy-de-Dôme doivent être ramassés vers leur domicile.

4.6 – Commission scolaire extra communale

Les Communes d'Avèze et Singles ont demandé à participer à des commissions scolaires extra communale, ce qui a été déjà fait précédemment.

Rappel des membres de la commission :

Tauves : Christophe SERRE, Christophe VERGNOL, Marie-Noëlle BOYER, Jean-Louis FALGOUX, Dominique BOYER MUNOZ, Régis BERTRAND, Sandrine EXPINOUBE,

Le Maire d'Avèze

Le Maire de Singles

2 représentants des parents d'élèves

Pour les réunions de cette commission et qui concernera la cantine, Christophe SERRE et Jean-Louis FALGOUX ne participeront pas. Le prestataire sera invité ainsi que les 2 agents communaux s'occupant de la cantine : Anne-Marie LACHAIZE et Odile GARNIER.

5/ Réflexion stratégie foncière

Les terrains constructibles vont être tous vendus. Il convient d'avoir une stratégie foncière au regard du PLU actuel et des terrains constructibles dans la continuité du

Bourg. La Commune ne possède plus de réserve foncière constructible. Plusieurs pistes sont étudiées pour acheter des parcelles en zone urbanisable.

6/ Camping

Monsieur le Maire donne des informations sur la vente signée le 6 juillet et des précisions sur les 2 servitudes :

- 1- servitude de passage entre les vestiaires et le stade
- 2- servitude d'accès par les services de secours par l'entrée principale jusqu'au stade (urgence accès à l'hélicoptère)

Monsieur le Maire précise qu'une convention de mise à disposition gratuite des sous-sols des vestiaires au camping est à prendre. Cette convention aura pour but de laisser à la SAS Aquadis, l'accès à cette partie du bâtiment communal pour une durée illimitée avec possibilité de résiliation de l'une ou de l'autre partie à tout moment avec un préavis de 3 mois.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

-accepte cette proposition de convention ;

-charge et autorise le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Pour la création de l'entrée, nous avons 8 mètres, le levé topographique du géomètre et l'esquisse sont en cours.

Un courrier va être envoyé à la SAS Aquadis pour préciser de laisser soit la clé, soit le code au service de secours ainsi qu'à la Mairie.

7/ Informations et questions diverses

-Programme des animations estivales

Marché tous les jeudis de 7h à 13h

Boutique de l'Artisanat et Bureau d'Accueil sont ouverts 7 jours sur 7 en juillet et août.

Visite guidée de Tauves et de l'Eglise avec un conférencier - tous les mardis après-midi à 15h30

<https://www.auvergnevolcansancy.com/evenement/visite-guidee-de-tauves/>

KIZOU AVENTURE du 8 juillet au 28 août

14 juillet - Randonnée organisée par l'association les couleurs du temps

15 juillet à 19h : cérémonie de la Fête Nationale

15 juillet - Soirée Kizou avec l'association des commerçants et artisans

16 juillet - Brocante, vide grenier

21 juillet - Concert à l'église Notre Dame à 18h – Concert unique de l'Ensemble Improvisation Solistes d'Orchestres Symphoniques avec Eric BLIN accordéoniste classique et Nathalie BLIN violoncelliste.

Du 8 juillet au 27 août - Exposition de l'artiste Esmeralda DA COSTA - Salle des expositions

Du 27 juillet au 5 août - Festival de théâtre

28 juillet - Féria à 20 h dans le bourg - buvette et groupe musical

6 août - Brocante, vide grenier, et le soir concert et repas dans les rues

12 août - Démonstrations de matériel, et le soir Méchoui des Pompiers

Les 11, 18 et 21 août - Concerts de musique classique de l'Association Musique en Limousin.

Les 9-10 septembre - Fête patronale tout le week-end avec attractions foraines et animations diverses, le samedi retraite aux flambeaux et feu d'artifice, bal des jeunes à La Bascule.

-Rapport d'activités 2022 de l'Office de Tourisme Auvergne Volcan Sancy

La structure propose 4 bureaux d'accueil sur le territoire et s'étend sur 27 communes. L'effectif du personnel comprend 6 personnes permanentes renforcées par des saisonniers. Le budget réalisé en 2022 est de 497 512,83€ de dépenses pour 514 919,10€ de recettes. Il est dénombré 38 622 visiteurs (Orcival 13 036, la Tour d'Auvergne 7 270, Tauves 10 300, Cap Guéry 10 239 et le marché de Saint Sauves (7 matinées avec 667). 241 partenaires sont adhérents à l'OT

Le lien de téléchargement : <https://www.auvergnevolcansancy.com/espace-pro/rapports-dactivite-et-plans-dactions-de-loffice-de-tourisme/>

-Rapport annuel SPANC 2022

La compétence assainissement non collectif a été transféré à la CCDSA. Le territoire desservi par le Service Public d'Assainissement Non Collectif couvre les 27 Communes et 7 650 habitants sont concernés. Le service est composé de 2 agents dont un technicien qui réalise les contrôles.

Sur 363 contrôles de conformité des diagnostics et contrôles périodiques 200 (F03), 119 étaient conformes, 49 non conformes (travaux sous 1 an si vente), 134 non conformes avec danger pour la santé ou l'environnement et 61 absences d'assainissement non collectif.

Sur 90 contrôles de conformité des contrôles de conception / avis sur le projet (F01), 90 étaient favorables

Sur 82 contrôles de conformité de bonne exécution des travaux (F02), 82 étaient conformes.

Depuis la création du service, et sur la Commune de Tauves, suite au contrôle de conformité de l'assainissement non collectif (263 au total) : 16 avec absence d'installation, 66 non conformes avec risques pour la santé / environnement, 46 non conformes avec dysfonctionnement, 79 conformes et 56 sans données.

Il peut être consulté en Mairie.

-Olympiades -

Monsieur le Maire donne la parole à Bernard DAUPHIN. Le bureau d'organisation est créé. Tous les habitants de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense sont invités à participer. La flamme des Olympiades traversera les 27 communes membres. Pour plus de renseignements, vous pouvez vous connecter sur le site : [Olympiades Dômes Sancy Artense : inscrivez-vous ! - Communauté de Communes Dômes Sancy Artense \(domes-sancyartense.fr\)](https://www.domes-sancyartense.fr)

-Jury « Ma Commune au naturel »

La visite s'est déroulée le 6 juillet en présence de Marie-Noëlle BOYER et Julien FRANÇOIS.

-Tour de France arrivée au Puy-de-Dôme

Bernard GREGOIRE représentera la Commune dimanche 9 juillet au Puy-de-Dôme

-Tour de table

-Le pont des Planchettes est à surveiller ;

- Empierrement à prévoir (la pierre est commandée) sur le chemin de la Chaleille, le château d'eau à la Croix Haute ;
- Elagage, fauchage : premier passage terminé, l'élagage reprendra en septembre. Les services techniques de la Commune sont au taquet pour effectuer le fauchage avec un système de rotation leur permettant d'essayer de suivre un maximum l'ensemble de la Commune. L'été est une saison chargée avec la fauche, les espaces verts, les différentes manifestations, le marché tous les jeudis, la STEP, etc...
- Retour sur les rétrécisseurs rue des Nobles : ni la DRAT ni Monsieur le Maire sont convaincus de l'efficacité, la zone 30 a déjà modifiée la vitesse dans le Centre Bourg. Le dossier est consultable en Mairie
- AESIO Santé : Mme BLANCHET a remis à Monsieur le Maire la Gazette de Daphné qui sera distribuée à tous les bénéficiaires de l'EHPAD à domicile, elle est consultable en Mairie.

La séance est levée à 12h30

Le procès-verbal est approuvé le 1^{er} août 2023 avec quelques modifications suite à des fautes de frappes ou d'orthographe.

Le Maire, Christophe SERRE



Le secrétaire de séance, Jean-Louis FALGOUX

